

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CAPINGHEM**SÉANCE DU 13 JUIN 2024**

Date de la convocation
7 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize juin à dix neuf heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Capinghem, sous la présidence de Christian Mathon, maire



EFFECTIF LEGAL : 19

Etaient présents : Ch. MATHON, MC. FICHELLE, A. TRICOIT, V. PARABOSCHI, T. WIDHEN, V. DUCOURAU, G. TRAPASSO, M. BILLOIR, P. MOUCHON, F. VAN LAETHEM, J. BODOUIN, A. KIMOUR,

EFFECTIF EN EXERCICE : 19

Etaient absents : F. TREDEZ, J. AGNIERAY, K. UDRY

EFFECTIF VOTANT : 12

Ont donné pouvoir : S. DUMORTIER>pouvoir F. VAN LAETHEM, G. OUDAERT>pouvoir MC. FICHELLE, C. CABY>pouvoir à T. WIDHEN, N. ROUBAUD>pouvoir à A. KIMOUR

Quorum : OUI

Secrétaire de séance : MC. FICHELLE

OBJET : Prise en charge d'une inhumation d'indigent

Numéro de la délibération : CM2406-D05

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2213-7 et L.2223-27

Vu l'information du décès de Monsieur Frédéric HUBERT le 18 février à l'ABEJ, de Capinghem,

Vu la déclaration de l'ABEJ que Monsieur Frédéric HUBERT, sans famille et sans ressources a été placé aux Pompes Funèbres REMORY,

Considérant que le maire doit pourvoir d'urgence à ce que toute personne décédée soit ensevelie et inhumée décentement sans distinction de culte ou de croyance ;

Considérant que les frais d'obsèques sont à rembourser en intégralité par la commune au niveau des prestations et fournitures et de l'inhumation,

Le Conseil Municipal

DÉCIDE

Article 1 : De prendre en charge les frais d'inhumation et de conservation de monsieur Frédéric HUBERT pour un montant total de deux mille trois cent un euros et quatre-vingt-quatre centimes (2 301,84 €)

Article 2 : D'imputer la dépense au budget de la commune -compte 6588-

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,

Résultat du vote : Pour 0 Contre 0 Abstention : 0 Unanimité : 16

Marie Claude FICHELLE
Secrétaire de séance

Christian MATHON
Maire de Capinghem

Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois
et an ci-dessus mentionné,
Le président de séance

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture
et publication le 25/06/2024

